

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00333 Numéro SIREN : 432 765 501 Nom ou dénomination : 2 MTP

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2020 sous le numéro de dépôt 3062

Greffe du tribunal de commerce de Saintes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3062

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MTP

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 432 765 501

N° gestion : 2002 B 00333



le 13/08/2020
N° de dépôt 2002 B 333
N° de dépôt 3062

2MTP

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Le Sablard
17270 ST PIERRE DU PALAIS
432 765 501 RCS SAINTES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 45 251,18 euros de la manière suivante :

- **La somme de 575,14 euros au poste « report à nouveau »**
- **Le solde, soit la somme de 44 676,04 euros au poste « autres réserves »**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Certifié conforme
La Gérance



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SARL 2MTP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : Le Sablard 17270 SAINT PIERRE DU PALAIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 3 2 7 6 5 5 0 1 0 0 0 3 1 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTE IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 944
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	2 513
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 484
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 053
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE	185	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	137	
TOTAL (II)		BJ	BK	26 315
ACTE CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	28 926
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	289 951
	Autres créances (3)	BZ	CA	127 357
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	313 313
CHARGES				
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 633	
TOTAL (III)		CJ	CK	768 179
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	794 495
Renvois : (1) Dont droit au bail.		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Classe de réserve de propriété : *		Stocks		Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		SARL 2MTP		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	7 622)	DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	763	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	208 388	
	Report à nouveau		DH	(575)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	45 251	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	261 449	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 534	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	18 129	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	425 568	
	Dettes fiscales et sociales		DY	60 363	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	21 451	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	533 045		
Ecarts de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	794 495		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	527 972		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	403		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

I IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

NEANT